ABONNEMENS.

Un mois. 4 fr. Trois mois. 11 > Un No. 20 Les abonnemens commencent à

toutes les époques.

LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne

ON S'ABONNE an bureau du journal, rue du Pot-d'Or, Nº 622, et chez Messieurs les Directeurs des

de LIÉGE (station d'Ans pour 7 h. 7 h. 7 h. 5 h. Bruxel., Anvers et Gand 11 h. 50 m. 5 h. Les départs auront lieu, de Malines et de toutes les autres stations intermédiaires, au moment du passage des convois partis des points extrêmes,	pour Liége (stat. d'Ans. 6 h. 9 h s	5 m. Refevee. 4 h 5 m pour 25 4 05 3 7 25 05 2 "	b'ANVERS Liége (station d'Ans) Bruxeltes	Matin. Relevée 6 h. 4 h. »	DE GAND pour Liège (sta. d'Ans » Bruxelles } » Anvers }	8 h. » 2 h 40 m	Départs supplémentaires De LOUVAIN pour Bruxel Anvers De Bruxelles pr Louvain D'Anvers pr id. De Gand pr id.	1 6 h. » » ;
D'ANS à BERL. DILIG. CHA-CH.	Vertryck	4 70 4 % 5 20 4 50 6 70 5 50 6 95 5 80 80 c.— D'Ans à Tir	2 65 1 65 Duffe 2 95 1 80 Anver 5 65 2 15 Vilvo 5 95 2 40 Bruxe	D'ANS à Ber 1-Vieux-Dieu. 8 4 rs. 8 7 rde. 8 4 elles 8 2 D'Ans à Louvain. 2 1 pare. en 4 h. 20 m.	15 6 86 4 65 0 7 30 4 95 5 6 80 4 65 0 6 90 4 75 50. — D'Ans à Malines.	2 75 Capelle - Ma 5	alderen. 8 45 6 80 8 95 7 55 10 45 8 55 11 15 9 45 Prix des places de Liég	5 15 5 16 5 90 5 56 6 40 5 8

ALLEMAGNE. - Francfort 28 juillet.

On écrit de Stockolm, le 20 juillet : « Le nommé Crusenstolpe ayant été conduit hier à la forteresse pour subir sa condamnation, plusieurs de ses adhérens ont profité de cette occasion pour ameuter le peuple, en fesant courir le bruit que l'Hôtel-de-Ville était en flammes. Les vitres furent brisées; on essaya même de forcer les volets et les portes. Des troupes furent bientôt réunies, et comme la populace leur jeta des pierres, l'ordre fut donné de charger les fusils et de répousser énergiquement toute attaque. Elles furent forcées de faire feu une fois; deux hommes furent tués, et plusieurs autres blessés, alors seulement le peuple se retira et la tranquillité fut rétablie. Cependant, dans plusieurs quartiers il a continué de régner une certaine effervescence, et l'on entendait encore, de tems en tems, les cris de : Vive Crusenstolpe!

ANGLETERRE. - Londres, le 30 juillet.

Le maréchal Soult, accompagné du marquis de Dalmatie, du marquis de Mornay et d'une suite considérable, est parti hier pour le continent. Il avait été invité par son ancien ami, le vice-amiral Otway; à visiter l'arsenal, il y est arrivé à 10 heures; une salve d'artillerie fut tirée en son honneur et le drapeau aux trois couleurs fut hissé à bord du Howe.

Un magnifique déjeuner froid avait été préparé dans la cabine, et le maréchal y prit place. Plusieurs toasts furent por-tés: à la reine, au roi des Français, à la duchesse de Kent et aux autres membres de la famille royale, au maréchal Soult, et enfin à lady Otway et aux dames. Chacun de ces toasts a été salué de 21 coups de canons. Après le déjeuner, le maréchal s'est embarqué et est parti au bruit des salves d'artillerie et des acclamations.

- La chambre des communes a voté d'enthousiasme, dans sa séance du 27, un subside annuel de 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.) pour les malheureux polonais refugiés en Angleterre. Les deux partis qui divisent la chambre sur d'autres questions se sont trouvés d'accord sur celles-là, et tous orateurs ont plaidé à l'envi la cause de ces nobles proscrits. On demandait même de toutes parts que le chiffre du subside fût porté à 15,000 livres sterling, au lieu de dix; mais le chancelier de l'échiquier a combattu cette proposition au nom des devoirs sévères que lui imposaient ses fonctions. Cependant, vaincu par l'entratnement général, il a promis de se concerter avec ses collègues au sujet de l'augmentation pro-posée, et tout annonce qu'avant la fin de la session, un vote

FEUILLETON.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

LETTRES DE RUBENS. Dans la séance du 7 juillet de la commission royale d'histoire, M. de Gerlache, son président, a communiqué à la commission plusieurs dé-

pêches ministérielles ainsi qu'un rapport à lui adressé par M. Gachard sur les recherches qu'il fait actuellement à la bibliothèque de Paris pour

Les recherches de notre laborieux et savant archiviste n'ont point été

infructueuses, et plus tard nous pourrons sans doute les faire connaître

Dès à-présent nous pouvons faire connaître le passage suivant de ce

Une collection dont la découverte excitera chez nos compatriotes un

puissant intérêt est celle de quarante-trois lettres entièrement autographes du prince des peintres flamands, de notre immortel Rubens : de

mes du prince des peintres flamands, de notre immortel Rubens: de celles-là au moins l'authenticité ne pourra être révoquée en doute. Ces lettres sont des années 1626 à 1650, il y en a neuf de 1626, toutes datées d'Anvers; dix-sept de 1627, et quinze de 1628, datées d'Anvers et de Bruxelles; une de 1629, écrite pendant la mission de Rubens à Londres, et une enfin de 1630, datée d'Anvers. Toutes sont adressées à Pierre Du Puy, l'un des hommes les plus savans du règne de Louis XIII, ami et collaborateur du président De Thou, et frère de Jacques Du Puy, qui s'est immortalisé à la bibliothèque du Roi, dont il fut le conservateur, par le legs qu'il lui fit de la riche collection d'ouyrages manuscrits et im-

par le legs qu'il lui fit de la riche collection d'ouvrages manuscrits et im-primés que son frère et lui avaient rassemblés à force de soins et de dé-penses. Cette correspondance roule principalement sur les affaires publi-ques et les événemens politiques du temps. Toutes les lettres de Rubens sont en italien.

sont en italien, à l'exception d'inne seule, celle de 1650, qui est rédigée en français, encore le grand artiste s'excuse-t-il de ce qu'il a eu la hardiess de se servir de cette langue, sans en avoir aucune cognois-

y trouver des documens se rapportant à l'histoire du pays.

additionnel de 5000 liv. st. prouvera de nouveau aux mal-heureux débris de l'indépendance polonaise combien leurs infortunes inspirent de sympathie aux représentans du peuple anglais.

FRANCE. - Paris le 31 juillet.

S. A. R. la princesse Marie d'Orléans, duchesse de Wurtemberg, est accouchée hier d'un prince, à Neuilly, à onze heures vingt minutes. Les premières douleurs avaient commencé à quatre heures du matin.

Sur la requisition du roi, l'acte de naissance a été dressé par M. le baron Pasquier, grand chancelier de France, et reçu par M. le duc de Cazes, grand-référendaire de la chambre des pairs, et remis à M. Eugène Cauchy, garde des

En présence de tous les princes et princesses de la famille royale qui ont signé audit acte, à l'exception de S. A. R. le duc de Nemours, absent pour le service du roi; de M. le président du conseil, de M. le garde-des-sceaux et des deux témoins désignés par le roi, M. le duc de Choiseul, pair de France, aide-de-camp de S. M. et M. le général-major d'artillerie, de Fleischmann, ministre plénipotentiaire du roi de Wurtemberg près le roi des Français.

L'enfant, du sexe masculin, est fort bien portant. Il por-

tera les noms de Philippe-Alexandre-Marie-Esnest.

M. Moreau, accoucheur, a reçu le prince. (Débats.)

— M. le vicomte C.' Gérard, fils du marechal Gérard, attaché à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, est arrivé à Paris, porteur dit-on, de dépêches extraordinaires. (Debats.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

DÉPÈCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Le Moniteur publie ce matin la dépêche télégraphique

« On écrit de Seu-d'Urgel, du 27, que le baron de Meer est entré à Salsona. Les insurgés se sont réfugiés à l'évêché et dans la cathédrale.

» Le comte d'Espagne était à Ladurs. » On écrit de Valence, du 22, qu'Oraa était à Teruel, Ca-bréra à Morella, et Merino à Chelva.

HOLLANDE.

L'anniversaire du roi sera célébrée avec une solennité extraordinaire, on célébrera, dit-on, en même temps le 25° anniversaire du retour des Nassau en Hollande.

— La correspondance de l'Avondbode dit, en date de Londres le 27, qu'il y a de nouveau des motifs pour croire que l'affaire belge ne se terminera pas aussitôt qu'on s'y attendait. Il paraît, dit le correspondant, qu'un homme d'état qui a paru jusqu'ici partager les vues des puissances du Nord, trouve aujourd hui des entraves, aussi bien quant au territoire qu'à la dette, dont on s'étonne tellement qu'on lui prête l'intention de chercher des retards dans le but unique d'éviter au roi Léopold le désagrément que pourrait lui causer une exécution immédiate. Si c'est plus qu'un détour di-plomatique, il faut l'attribuer à la France. Les puissances du Nord cherchent aussi à faire valoir leur influence : il paraît que l'ambassadeur de Prusse déploie beaucoup d'activité à cet effet, et l'on croit savoir que le comte Sébastiani soumet de nouveau l'affaire à sa cour et a demandé de nouvelles

Du reste, l'affaire se traite dans des entrevues et des réunions d'ambassadeurs, et il est probable qu'au lieu d'inon-der de nouveau le monde de protocoles, il n'y aura pas de conférence avant qu'on soit sur d'une solution. Quelques-uns pensent même qu'il n'en sera pas tenu avant l'arrivée de Léopold qu'on dit positivement devoir arriver à Londres au commencement de septembre. Quant à l'arriéré de la dette, je crois que des propositions peu acceptables sont faites à votre cour, et que votre cabinet en délibérera bientôt.

instructions.

BELGIQUE — Bruxelles, le 1er août.

EXÉCUTION DE LAFOSSE.

Bruxelles depuis douze ans n'avait plus vu dans son enceinte de supplice sanglant.

Dès le milieu de la nuit des groupes de curieux station-naient au milieu de la Grand'Place pour voir si l'on placerait la guillotine, et de grand matin toute la ville retentissait de la nouvelle que l'exécution devait avoir lieu ce matin à 8 heures. Des flots de peuple commençaient déjà à affluer sur la place à sept heures.

Lafosse ayant refusé obstinément jusqu'à hier soir de recourir à la clémence royale, en répétant sans cesse que l'innocent n'implorait pas grâce, et qu'il ne demandait que la mort, a été prévenu ce matin à 6 heures, à l'ouverture des cachots, qu'il devait s'y préparer. Il avait dormi d'un profond sommeil et il a appris cette affreuse nouvelle avec

L'abbé Triest est bientôt arrivé pour lui prodiguer les der-

» prévenir par mes lettres, pour renouveller nostre anciene correspon-

sance, et prend-il le soin d'en expliquer le motif.

Je ne doute pas, monsieur le président, qu'on sera impatient, en Belgique, de connaître cette correspondance d'un homme dont les productions inimitables feront à jamais là gloire de notre pays, surtout après la publication qui a eu lieu naguère de lettres attribuées à Rubens, mais qui portaient des caractères évidemment suspects. Je m'accune de cherpublication qui a eu neu naguere de lettres attribuees a kubens, mais qui portaient des caractères évidemment suspects. Je m'occupe de chercher quelqu'un qui puisse transcrire avec fidélité la partie de cette collection qui est en italien : en attendant, voici le texte de la lettre qui est écrite en français ; il donnera une idée du commerce qu'entretenait avec Pierre Du Puy notre célèbre compatriote. Je copie littéralement : feroys mon comte d'avoir perdu me fortune en France, sans plus penser à l'ouvrage de la Royne mère du Roy. ou chose quelconque » de ce costé là ; aussy je confesse lui estre débiteur de tous les bons succes passez, etc. Et pour le présent, je ne scay pas qu'il y at aulcun différent entre nous, sinon quelque malentendu touchant les mesures

" J'ay esté tres ayse d'avoir de vos nouvelles, et je vous supplie de » croire que le seul respect de ne vous importuner ma retenu de ne vous pervenir par mes tettres, pour renouvener nostre anciene correspondence, laquelle j'ay regretté plusieurs fois d'avoir perdu (à mon opinion) par mes voyages d'Espagne et d'Angleterre, car elle ne m'estoit seulement agréable pour vos bons advis, mais par vostre qualité et réputation, me donnait des atacques d'ambicion, oultre quece bonheur me venoit de part de monsieur de Peresc (I) que j'onore aultant que personnage du monde. J'ay quelquefois de ses nouvelles, par le moyen d'un marche de la companie de la compa » d'un marchant, naguerres venu de Marseille à demeurer en ceste ville. Il n'ajamays perdu son bon goust en matière d'antiquité, par les calamitez publicqs de sa patrie, ains a tousjours continué à m'envoyer de ses gentilesses accoustumées, me donnant part de ses observacions et desseyns tirez de quelq. pièces antiques, et particulièrement d'un tri-pos de bronse trouvé un emple ruineus de Neptune, et plusieurs aultres galanterie. Je suis bien ayse qu'il est de retour chez soy, après une si longue et ennuyeuse absence. Monst de Valavez, son vray frère de nature et courtoysie, m'at honnoré au quelquefois de ses lettres. Il me semble que la peste faict sa gyravolte par toute l'Italie; on escrit de Venise qu'elle y faict des grans progret. Quant à la mort de monsieur le marquis Spinola, je ne puis dire aultre particularité; sinon qu'elle at esté causée par des travaulx et ennuys : vires uura sortemq. senectæ. Il semble qu'il estoit las de vivre: on a veu une siene lettre escritte se portant encorbien, qui disait. Espero que N. S. me ha-ra la merced dacavar mi vida con este mes de settiembre, o antes. Il estoit fort dégousté pour le mauvays offices qu'on lui rendoiten Espaigne, et particult monst l'abé Scaglia s'en était déclaré partie, et tont exprès allé en Espaigne pour luy faire la guerre, et digia auparavant il n'estoit pas bien avecq monst le comte d'Olivares. Ce neantmoins, il n'est pas vray qu'on l'at despouglé de ses charges contre son gré avant sa mort, mais bien, supposant sa mort, et ayant digia son Exe mesmentare production de la contre de la contr me prévenu, se sentant à l'extrémité, à transférer le gouvernement en la personne du marquis de Sancta Gruz. Son mal estoit une lethargue, du quel ayant esté criu mort le 12 de settembre, il revint; et, quant on pensoit estre asseurée son escapade, une recidive l'emporta le 25 du mesme » moys. Il at, selon qu'on escrit de tous costez, parachevé ceste guerre avecq sa vie; c'estune marque de la grandeur de son destin et de la puyssance de son génie. J'ay perdu en sa personne un des plusgrans amys et patrons que j'avoys au monde, comme je puis tesmoingner par une centurie de ses lettres. Quant à mons de Sainct Ambroyse, je vous asseure que je suis son très humble serviteur, et que j'estime autant son amitié et faveur que, me manquant ses bonnes graces, je feroys mon comte d'avoir perdu me fontune en la companie de la compa

» et symmétries de ceste galerie de Henry le Grand. Je vous supplie (1) C'était un conseiller au parlement de Proyence, très-lié avec Pierre

» d'entendre s'il y a quelque rayson en mon endroiet, me remettant » entièrement à vostre jugement. On m'at envoyé les mesures de tous » les tableaux dès le commencement, les accompagnant monsieur l'ab-» bé de ses lettres fort exactement selon sa coutume; et, m'ayant gou-» verné selon ses ordres, et fort avansé quelques pièces des plus gran-» des et importantes, comme le Triumphe du Roy au fond de la galerie, » depuis le mesme mons l'abbé de St. Ambroyse me retranche deux » pieds de la haulteur des tableaux, et aussi il hausse tant les frontispi-» ces sur les huys et portes, qui percent en quelques endroicts les ta-» bleaux, que sans remède je suis contrainct d'estropier, gaster et » changer quasi tout ce que j'ay faict. Je confesse que je l'ay senti fort, et plaint à mons l'abbé mesme (nul autre), le priant, pour ne cou-per la teste au Roy assis sur son chariot triumphal; me faire grace d'un demy pied, et aussi luy remonstrant l'incommodité de l'accroys- sement des portes susdittes. J'ai dict à la ronde que tant de traverses,
 au commencement de cest ouvrage, me sembloyent des mauvais augures pour espèrer un bon succès, me trouvant abattu de courage, et, » à dire la vérité, aulcunement dégousté par ces nouveautez et chan-» gemens, à mon très grand préjudice et de l'ouvrage mesme, lequel diminuera grandement de splendeur et lustre parces retranchemens :
toutefois, si on les eul ordonnez de la sorte du commencement, on pouvait faire de la nécessité vertu. Ce non obstant, je suis tout prest pour faire tout ce que me sera possible pour complaire et servir mons l'abbé, et je vous prye me favoriser de vostre moyen. Quid enim mali feci? Je vous en seray redevable de mon très humble ser-» vice tout le durant de ma vie, outre l'obligation precedente qui m'a » mis au rang de ceulx qui font profession d'estre ce que je suis, » Monsieur,

» Votre très-humble et très-affectionné serviteur, » Pietro Pavolo RUBENS. nvers, ce 1630.

D'Anvers, ce » Je vous prie m'excuser d'avoir pris la hardiesse d'écrire ceste en la langue françoyse sans en avoir aucune cognoissance, ce que j'ay
 faict seulement pour ceste foix, en cas qu'il fust besoing de la communiquer à mons de St.-Ambroyse.

» Monsieur, je vous prie de bayser bien humblement de ma part les » mains de mons vostre frere.

» On m'escrit de Brusselles que le ducq d'Alve, presentement viceroy

"ade Naples, est déclaré governeur de Milan."
N'est-ce pas une chose curieuse de voir le plus grand peintre de son temps supplier le directeur des beaux-arts de Marie de Médicis de ne couper la teste au roy assis sur son chariot triomphal, en restreignant la dimension qui avait été convenue entre eux pour les tableaux dont il devait orner une nouvelle galerie du Luxembourg?.... On sait au surplus que cette galerie de Henri IV, projetée par Marie de Médicis, et pour laquelle Rubens avait déjà composé quelques pièces, ne s'exécuta point : les discussions qui s'élevèrent entre la reine et le roi son fils, et qui obligèrent Marie de Médecis à quitter la France, en fuent la cause nières consolations de la religion. Lafosse s'est refusé obstinément à se confesser et à avouer son crime, malgré les instances du digne ecclésiastique. « Je suis innocent, a-t-il dit. » Ma pauvre fille! Ma pauvre fille! Ce n'est que pour elle que » je regrette la vie. Plus tard on découvrira peut-être les » vrais coupables et alors on sera convaincu que je ne l'étais » pas. » Quand le bourreau est venu lui couper les cheveux. le patient s'est assis avec calme et a seulement continué à protester de son innocence.

Au moment où on lui a lié les mains derrière le dos, il a demandé qu'on ne serrât pas les cordes trop fort.

Au quart avant 8 heures, Lafosse monta avec l'abbé Triest sur la charette. Elle était escertée d'un fort détachement de gendarmes à pied et à cheval. Pendant toute la route, quoique le prêtre ne cessât de lui parler à l'oreille, il

promenait les yeux sur la foule qui encombrait toutes les rues, et il salua les connaissances qu'il y découvrit. Lafosse paraissait rempli de fermeté, mais sa figure était blême et sinistre. Il secona fréquemment la tête-et semblait répondre aux exhortations de M. Triest qu'il n'était pas coupable.

Une foule immense se pressait sur la place. À l'arrivée du condamné, une sourde rumeur se fit entendre parmi elle. Lafosse parlait en ce moment à M. Triest avec beaucoup de réflexion. Au pied de l'échafaud, qui était gardé par des gendarmes, le confesseur l'a embrassé; le bourreau s'est emparé du patient qui a monté les escaliers d'un pas ferme et assez rapide. Sur l'échafaud, il a jeté un instant les yeux sur le couteau. Il a salué trois fois la foule et a bientôt courbé la tête sous le couteau. Un instant après Lafosse n'exis-

HUITIEME ANNIVERSAIRE DES JOURNÉES DE SEPTEMBRE 1830. Programme et réglement du Carroussel qui aura lieu à Bruxelles

le 25 septembre 1838. Art. 1er. Un carroussel à l'instar de ceux qui ont été célébrés autrefois sur la grande place de l'Hôtel-de-Ville à Bruxelles, en 1444, sous le règne de Philippe-le-Bel, et le 6 mai 1751, en l'honneur du duc François de Lorraine, aura lieu, au même endroit, le 25 septembre prochain, à six heu-

2. Le carrousel consistera en courses de bague à la lance

et en manœuvres équestres. 3. Des prix seront discernés aux quatre cavaliers qui, enlevant les bagues, compteront le plus grand nombre de points. Les bagues seront formées de trois cercles mobiles concentriques. Le plus petit comptera pour trois points, le second pour deux, et le plus grand pour un point.

4. Quatre prix seront décernés aux vainqueurs; savoir : Premier prix : un vase en vermeil de la valeur de 1200 fr.; deuxième prix : un vase en vermeil de la valeur de 1000 fr.; troisième prix : un fusil de chasse de la valeur de 500 fr.; quatrième prix : une botte de pistolets avec ses accessoires, de la valeur de 300 fr.

5. Il y aura en outre un prix de belle tenue de mille francs en argent. Le gouvernement se réserve de décerner, s'il y a lieu, des médailles commémoratives à chacun des

6. Les concurrens se formeront en quadrilles de cinq cavaliers parmi lesquels ils désigneront un chef.

7. L'inscription des quadrilles se fera chez MM. les gouverneurs des provinces, au secrétariat des autres communes du royaume, et chez les commandans de place pour MM. Les officiers de l'armée. Les listes seront closes le 10 septem-

8. Ne seront admises au carrousel que les quadrilles revêtues de costumes chevaleresques du moyen-âge. Chaque quadrille devra être munie au moins d'une bannière armoriée.

9. Les cavaliers dont le costume ne serait pas convenable, seront écartés par le jury désigné à l'art. 21, et ne pourront point prendre part au Carrousel.

10. La lance devra être exactement conforme au modèle déposé au chef-lieu de chaque province. Un modèle de bague, servant au carrousel, y sera également déposé à l'inspection des concurrens.

11. Les cavaliers inscrits qui se présenteront, isolément, doment costumés et équipés, seront formés en quadrille par la commission directrice. Ces quadrilles ne pourront concourrir pour le prix de bonne tenue.

12. L'ordre des courses sera réglé par le sort. Le tirage se fera le 24 septembre, à 7 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville. Les chefs de quadrille seront invités à y assister.

13. Des exercices préparatoires aurontlieudans la huitaine qui précédera le carrousel, au manège de M. Lion, pour les

personnes inscrites qui voudront y prendre part.

14. Il ne sera appelé pour concourir qu'une quadrille à la fois. Chaeun des cavaliers qui la composeront fournira consécutivement trois tours de l'hippodrome. Tout cavalier qui ne répondra pas à l'appel de son peloton, perdra son tour.

15. L'hippodrome aura 40 mètres de longueur sur 20 de 16. La course devra être fournie au galop soutenu. Les

ne pourront pas être recommencés. 17. Toute bague enlevée devra être maintenue à la lance jusqu'à la tribune du jury, où elle sera remise par le

stours de l'arène fournis à une autre allure seront annulés et

18. Si plusieurs concurrens comptent le même nombre de points, en enlevant les bagues, ils concourront de nouveau

19. Les chevaux de selle au-dessous de la taille d'un mètre 46 centimètres (taille des chevaux de chasseurs) ne seront

point admis à courir. 20. Chaque cavalier devra se servir de son cheval: aucun

échange de chevaux n'est permis.

21. Le jury se composera de la commission directrice, qui pourra s'adjoindre d'autres personnes, si elle le juge convenable. Il prononcera sur toutes contestations ou différends qui pourraient nattre entre les concurrens au suiet de l'application du présent réglement. Toute décision du jury sera sans recours. Les prix seront décernés par le jury aux vainqueurs à la fin du carroussel.

22. Les quadrilles se formeront le 25 septembre, à trois

heures après-midi, dans la rue Ducale et dans la cour du Palais, où se fera l'inspection nécessaire pour décerner le prix de belle tenue. A 5 heures, elles se mettront en marche par deux et dans l'ordre fixé par le tirage au sort de la veille. Le cortége, précédé par un corps de trompettes et de timbaliers et par un peloton de vingt hommes d'armes, passera par la place du Palais, rue Royale, rue Treurenberg, plaine Ste.-Gudule, rue des Paroissiens, marché au Bois, rue de l'Impératrice, rue de la Madelaine, marché aux Herbes, rue au Lait, et entrera dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, par la porte en face de l'Amigo.

23. A six heures, des fanfares annonceront l'ouverture de la lice, à laquelle procéderont les hérauts d'armes.

24. Des faisceaux et trophées d'armes décoreront la lice. Une tribune sera disposée pour LL. MM. et pour le corps diplomatique. Des places seront réservées à l'hôtel-de-ville pour les autorités civiles et militaires. Des morceaux d'harmonie et des manœuvres équestres seront exécutés par intervalle pendant la course de bague.

Arrêté par la commission directrice, en séance du 22 juil-

comte de Robiano, Bouillette et Luggers, capitaine de cavalerie, premier écuyer du Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, vu le

Le président baron de Reiffenberg, le colonel Hotton, le major Georges d'Espinoy, le

programme qui précède et l'avis favorable du collége des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 26 juillet ; vu le décret du congrès national en date du 19 juillet 1831.

Arrête: le programme sus-mentionné est approuvé. La commission directrice, composée de MM. le baron de Reiffenberg, président, le chevalier Hotton, colonel de cavalerie, le chevalier Georges d'Espinoy, major au régiment des guides, comte de Robiano, commandant la garde civique à cheval de Bruxelles, Bouillette, propriétaire, et Lugers, capitaine de cavalerie, premier écuyer du roi, est chargée de prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution dudit programme. Toute demande d'avis ou de renseignemens qui y sera relative, doit être adressée au prési-

dent, rue de Berlaimont, nº 28. Bruxelles, le 31 juillet 1838.

Bruxelles, le 1 août. (5 heures.) - La crise politique conti nue de te-Bruxelles, le 1 août. (3 heures.) — La crise politique conti nue de tenir la bourse dans l'état le plus complet de stagnation; la réponse du Roi aux députés du Limbourg est interprétée de diverses manières, mais l'attention unanime se fixe sur le passage annonçant que l'on ne peut prévoir le terme des négociations. Fonds de l'État: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 101 5/4 A., 4 p. c. 92 1/4 P., 5 p. c. 74 5/8 P. Société Générale titres en nom fl. 85/1 P. certificats au porteur émission de Paris 1760; Société de Mutualité 1170(117) A.; Banque de Belgique 1410 (141) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1125 (112 1/2) P.; Société Nationale 1255 (125 1/2) P.; Chemin de fer de Cologne 997 P.; Caisse de Valenciennes 980 A.; Banque Foncière 1605 (160 1/2) A. 1607 56 (160 3/4 P. Les fonds espagnols étaient assez bien tenus au commencement de la bourse à 21, mais après la cote ils ont fléchi à 20 5/4 cours auguel on ferme A.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza et lin en faveur avec très peu de vendeurs; graine de colza peuen vente; les tourteaux-tiennent prix.

Anvers, deux heures 5;4. — Par voie télégraphique. Ardoin 21 7;8
15116 5;4 A.; Banque de l'Industrie 121 120 1;2 120.

LIÉGE, LE 2 AOUT.

Il semble que la tranquillité du pays, à la veille des graves événemens qui se préparent, pèse à quelques espritsinquiets. Cette attitude calme et digne, ils affectent de ne pas la comprendre, et la regardent comme un symptomede refroidissement pour les intérêts de nos compatriotes placés sous le coup d'une restauration violente. Ils ne voient le patriotisme que dans l'agitation, le bruit, le tumulte; les accusations brutales et les invectives menaçantes s'échappent de leur bouche et de leur plume avec une acreté qui est rarement tempérée par la raison, et une abondance que ne saurait réprimer la crainte des désordres intérieurs. Chaque occasion de troubles est saisie avec empressement. Les manifestations légitimes et pacifiques de l'opinion, n'ont à leurs yeux, une signification réelle et salutaire, que lorsqu'ils parviennent à les transformer en protestations turbulentes et en actes de violence. Les résultats que de semblables provocations ont produits en d'autres temps, devraient cependant les éclairer sur les suites funestes qu'elles pourraient entraîner encore aujourd'hui. Heureusement que la presse belge est exempte de cette exagération qui ne caractérise qu'un seul de ses organes. Elle s'applique en général à maintenir la tranquillité; elle proclame la nécessité de l'union, et cherche à étouffer les fermens de discorde qu'entretiennent, dans la société, quelques hommes exaltés qui ne rêvent que bouleversemens, et qui . dans l'intérêt d'un principe, répudié par la nation entière, voudraient démolir l'édifice élevé par la révolution, pour le remplacer par un autre dont nul ne saurait apprécier les chances de durée. Elle contribue ainsi puissamment à garantir la liberté d'action qui est nécessaire au gouvernement dans les circonstances difficiles où il est place, et lui permet d'appliquer toute son attention aux affaires extérieures et aux négociations qui se suivent à la conférence. Le but auquel il doit tendre est clairement désigné. Les vœux unanimes du peuple sont pour la conservation de l'integrité du territoire et pour un partage plus équitable de la dette. Il le connaît, il y a même franchement adhéré, et s'il s'écartait de la marche qui lui est tracée, il serait toujours temps de lui faire entendre un langage sévère. Mais le gouvernement est aussi intéressé que nous à une solution favorable. L'existence politique des ministres est ici en jeu; ils le savent très-bien; ils savent également que les yeux de la nation sont fixés sur eux, et qu'à la prochaine réunion des chambres, ils seront obligés de rendre compte, aux mandataires du pays, de tous leurs actes. L'examen sera rigoureux. Mais seuls ils ne peuvent rien; tout ce qu'ils auront pu faire, devra être ratifié par nos représentans, avant de recevoir un commencement d'exécution; or le patriotisme des chambres est connu; c'est là leur beau côté; en faveur de cette qualité, qui les distingue

heureusement, on leur pardonne beaucoup. Que l'on ne s'abandonne done pas à des inquiétudes qui, jusqu'à présent, n'ont d'autre fondement que quelques déclamations irritan-tes, et des bruits de bourse démentis aussitôt que répandus. Cette agitation extraordinaire dont quelques journaux nous entretiennent, n'existe nulle part, et ceux qui cherchent à la faire neitre ne rencontrent aucun appui. Les démonstrations qui ont eu lieu ont certes exercé une influence salutaire sur l'opinion et sur le gouvernement. Elles ont révelé les véritables intentions du peuple. Mais par cela même qu'elles ont produit leur effet, il est inutile de les pousser plus loin. On avait compté sur la réunion des conseïls provinciaux du Limbourg et du Luxembourg, dans la capitale, pour organiser quelques manifestations nouvelles propres à imprimer plus de solennité aux actes de résistance qui se préparent; mais il paraît que ce projet ne se réalisera point. Le roi a reçu la députation du Limbourg au camp de Béverloo, et il recevra celle du Luxembourg dans son château d'Ardennes. On a eraint probablement de fournir un aliment à l'esprit de dé-sordre en convoquant, à Bruxelles, les conseils de ces deux provinces, et cette crainte, nous l'avouons n'était pas exagérée. Tant d'hommes se laissent entraîner trop facilement à des actes de violence qui peuvent compromettre le succès de la meilleure des causes! Nous en avons vu des exemples déplorables. Ne blamons donc pas le gouvernement d'avoir cherché, dans l'intérêt de la paix publique, à prévenir ces démonstra-tions. Quand la raison a parlé, il n'est pas nécessaire que les pas-sions se fassent entendre à leur tour. On peut montrer de la fermeté sans faire du bruit. L'intimidation est presque toujours un mauvais moyen de succès qu'il soit employé par le geuvernement ou par le peuple. Elle accuse même de la faiblesse, elle irrite, et propage des habitudes d'opposition qui dégénérent presque toujours en esprit de désordre. Il est pro-bable que la majorité de la conférence a déjà pris son parti, et que, d'ici à quelques jours, elle nous fera notifier sa décision. Quelle influence pourrait donc exercer sur elle de nouvelles manifestations dont l'écho affaibli lui parviendrait à peine à travers les réclamations contradictoires dont elle est assaillie? Tout ce que nous avons du faire, tout ce que nous avons dù dire, nous l'avons fait et nous l'avons dit. Aucun reproche ne peut donc être adressé à la Belgique. Attendons maintenant le résultat des négociations entamées pour décider ce qu'il nous restera à faire; mais n'oublions pas que nous ne sommes forts et puissans que par la justice de notre cause et par l'exemple que nous avons donné à l'Europe d'un peuple qui, au sortir d'une révolution, a su fonder pacifiquement, en moins de huit ans, un état libre dont les institutions et la prospérité inspirent le respect et provoquent l'admiration de l'étranger. C'est là notre plus beau titre à l'estime même des puissances qui nous sont hostiles. Ne l'abdiquons jamais ; restons fidèles à l'esprit de ces institutions, ne permettons point que le cours de cette pros-périté soit troublé, même au milieu de la crise où nous nous trouvons; soyons attentifs à tout ce qui se passe; veillons à ce que le gouvernement accomplisse, dans la mesure complète de ses forces, l'engagement qu'il a contracté envers la nation; rappelons-le lui sans cesse pour qu'il ne l'oublie point, et secondons tous ses efforts pour atteindre le but désiré : en un mot, soyons calmes, mais fermes. Le triomphe est peut-être à ce prix.

Nous avens parlé dernièrement des poursuites dirigées. contre le fossoyeur de Robermont qu'on accusait de violations de sépultures. Voici quelques détails que nous nous empressons de publier, ne fut-ce que pour dissiper les bruits alarmans qu'on a fait circuler dans le public :

Dans le courant de 1837, diverses lettres anonymes furent adressées tant à la régeuce qu'au commissaire de police du quartier de l'Est de la ville de Liége, pour dénoncer des violations de sépultures dont le fossoyeur de Robermont se rendait prétenduement coupable : bien que ces dénonciations fussent anonymes et que sous bien des rapports, les faits signalés parussent invraisemblables, l'autorité prit chaque fois des informations sur les hieux, recommanda une surveillance plus active aux abords du cimetière, et ne put découvrir la moindre preuve des délits imputés au fossoyeur.

imputés au fossoyeur.

Enfin, dans le courant du mois de juin dernier, une nouvelle lettre anonyme renouvela les mêmes accusations et comme on ne se bornait pas cette fois à parler d'enlèvemens de cadavres, destinés aux salles d'anatomie de notre université, mais qu'on accusait le fossoyeur dé faire l'insama trafic de vendre les cercueils et les linges qui enveloppaient les l'infâme trafic de vendre les cercueils et les linges qui enveloppaient les corps qu'on venait d'inhumer, et qu'en outre on précisait des faits en indiquant des témoins, l'autorité locale crut devoir réclamer l'intervention de la justice, et une visite fut immédiatement faite, par ordre du juge d'instruction, tant au domicile du fossoyeur, que dans le cimetière même, afin de constater l'état des lieux: cette visite amena la découmême, afin de constater l'état des lieux: cette visite amena la découverte et la saisie d'une assez grande quantité de planches de chêne, provenant de cercueils, mais qui, toutes étaient fortement endommagées et paraissaient avoir séjourné plusieurs années en terre. La police saisit en même tems un panier de vieilles ferrailles, dites menottes qui servent à porter les cercueils. Le fossayeur fut alors mandé devant le juge d'instruction, et sommé de s'expliquer sur la possession des objets saisis, il répondit qu'il les avait recueillis dans le cimetière en creusant les fosses. Jans l'alignement déterminé par les réglemens, que toutes ces planses, dans l'alignement déterminé par les réglemens, que toutes ces plan-ches avaient séjourné plus de six ans en terre, qu'on pouvait s'en conches avaient séjourné plus de six ans en terre, qu'on pouvait s'en convaincre par leur inspéction, et constater que chaque-jour, dans le terrain argileux du cimetière les cercueits en chêne sont loin d'être consommés, même après six années d'inhumation : que dans cet état de choses, il avait eru pouvoir s'approprier ces vieilles planches, pour en raccommoder les cloisons de ses étables, plutôt que de les brûler ou de les avaits à la terre.

raccommoder les cloisons de ses étables, plutôt que de les brûler ou de les rendre à la terre.

Bien que l'instruction eut démontré que ces allégations du fossoyeur étaient véritables, cependant une enquête regulière fut dirigée sur chacun des faits sigualés par les lettres anonymes, et il résulte de la déposition même des témoins indiqués dans la dernière dénonciation, que ces faits étaient controuvés, et qu'il n'existe pas la moindre trace mi d'enlèvemens de cadavres, ni du trafic infâme des planches et des linges, dont on accusait le fossoyeur: tout ce qu'il y a contre lui, c'est qu'il a recueilli, en creusant des fosses, des planches et des ferrailles provenant d'anciens cercueils, non encore consommés.

d'anciens cercueils, non encore consommés.

D'après cette information, la chambre du conseil du tribunal de première instance vient de rendre, sur le rapport du juge d'instruction et l'avis conforme du ministère public, une ordonnance portant qu'il n'y a pas lieu à suivre ultérieurement contre le fossoyeur de Robermont, du chef de violations de sépultures, mais elle a renvoyé ce fossoyeur devant le tribunal correctionnel, comme prévenu d'avoir soustrait frau-duleusement hors du même cimetière des vieilles planches et des vieilles ferrailles, que d'après les réglemens il aurait du brûler ou rendre à la terre. Le tribunal aura donc à décider si l'enlèvement de ces objets constitue un vol proprement dit, et est passible des peines déterminées par le code pénal.

Nous apprenons que la commission descourses et des fêtes n'a rien négligé pour attirer les étrangers.

Indépendamment de l'augmentation des divers prix pour

les courses de chevaux, il y aura un bal le 16 août à la salle de Spectacle, un concert le 15, dans lequel se feront entendre plusieurs artistes de talent. C'est M. Ferdinand, notre habile chef d'orchestre, qui aura la direction de cette soirée

Le 15, de 9 à 1 heure de l'après-diner, et le 16 pendant toute la journée, il y aura un grand concours du tir à la carabine.

Le gouvernement a reçu lundi de nouvelles dépêches fort importantes de notre ambassadeur à Londres, expédiées à la suite d'une communication quilui avait été faite par lord Palmerston; après la réception de ces dépêches, M. de Theux a eu une conférence avec MM. Goblet et Nothomb et ensuite il ya eu un conseil des ministres; entre minuit et une heure du matin, le courrier de cabinet Delmoitié est parti pour Londres; la plus grande célérité lui a été recommandée, afin qu'il fut à Londres dans la matinée du 1er août, jour où la conférence doit se réunir de nouveau.

Contrairement à ce qu'ont dit des journaux d'Amsterdam et de Bruxelles, nous devons maintenir l'exactitude de nos premiers avis qui annoncent que les membres de la conférence avaient eu une réunion le 25 juillet; c'est à la suite de cette réunion que le secrétaire de l'ambassade prussienne a été expédié à Berlin et que M. Van de Weyer a envoyé un courrier à Bruxelles.

Des capitalistes, au nombre desquels figurent nos plus grandes notabilités industrielles, sont en ce moment en ins-tance auprès du gouvernement, à l'effet d'obtenir l'autorisation de se constituer en société anonyme au capital d'un million cinq cent mille francs.

Cette association a pour objet LA GALVANISATION DU FER ET LA CÉMENTATION DES MÉTAUX ; le siège en sera établi dans les environs de la ville de Liége, et on prétend que le château de Versailles, situé à Liége, à la Boverie, au milieu de la belle promenade du pré Mativa, récemment adjuge, doit être approprié pour recevoir cette destination.

Tout en applaudissant à cette nouvelle conquête industrielle qui, d'après les expériences faites en France et en Hollande, promet d'utiles et féconds résultats, nous éprouvons cependant quelque regret de la voir envahir le seul val-Ion qui jusqu'à présent, en échappant à l'industrialisme, avait conservé toutes ses beautés pittoresques et offrait aux promeneurs le site le plus agréablement diversifié.

Un journal de Paris , le National du 31 juillet , annonce en ces termes qu'enfin on serait parvenu à s'entendre sur l'emprunt à contracter par le gouvernement espagnol :

Nous tenons de bonne source, dit cette feuille, qu'un courrier extraordinaire est parti aujourd'hui de Paris pour Madrid, chargé des stipulations financières arrêtées entre les commissaires du gouvernement espagnol et M. Aguado. Le traité d'emprunt n'attend plus que la ratification des ministres de la régente Christine.

M. le gouverneur est en tournée dans l'arrondissement de Verviers, et a délégué M. Scronx, membre de la députa-

tion pour le suppléer pendant son absence.

— Nous apprenons, par une lettre en date du 25 février dernier, que M. de Lannoy, consul de Belgique à Manille (îles Philippine), est arrivé à Canton après une traversée de plus de cinqmois, et qu'il a continué son voyage pour sa destination.

-M. Dumortier part, dit-on, demain pour Londres Hier, il a eu une longue conférence avec M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. (EMANCIPATION.)

→ On écrit de Bruges, le 30 juillet : Les travaux du chemin de fer avancent rapidement. La route sera entièrement achevée de cette ville à Gand cette semaine, sauf la station, où l'on travaille avec activité. Le directeur en chef, M. Noël, a parcouru hier toute la ligne. Le chemin de fer de Gand à Bruges peut déjà dès à-présent être mis à la disposition du gouvernement.

Déjà notre ville est préparée aux embellissemens dans les divers quartiers où doit passer le cortége. On nous avait fait espérer que l'inauguration aurait lieu le 15; mais d'après des nouvelles récentes, elle aura lieu plus tôt, pour donner l'aisance aux étrangers et à toutes nos contrées des environs d'aller le 15 au jubilé de Malines.

Le chemin de fer de Bruges à Ostende sera inauguré le 25 de ce mois, jour de la fête de la Reine. A partir du 18, cette route sera entièrement achevée.

Par arrêté royal, sous la date du 23 juillet, M. de Via-

est nommé consul à Santander (Espagne).

Par arrêté royal, sous la date du 24 juillet, M. Van Nyvel, consul à Cowes (île de Wight), est autorisé à étendre sa juridiction consulaire jusqu'au port de Southampton.

Par arrêté royal en date du même jour, M. Van Nyvel

(William), fils, est nommé vice-consul à Cowes.

CHEMIN DE FER.

RAPPORT AU ROI.

« Sire, deux nouvelles sections du chemin de fer, celles de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende, seront prochainement livrées à la circulation.

» Le moment est donc venu d'arrêter le tarif pour leur ex-

ploitation. » Faut-il appliquer à ces sections les bases du tarif actuel, bases au plus haut point favorables au public et les plus propres à appeler sur le chemin de fer un grand mouvement de voyageurs; ou bien, dans la prévision que les bases actuelles seront en définitive trouvées insuffisantes, faut-il des-àprésent faire sur les deux sections de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende l'essai d'un tarif plus élevé.

» Telle est la question qui se présente.

» Le tarif en vigueur remonte à l'ouverture des deux premières sections; il a été successivement rendu applicable à celles qui depuis ont été livrées à la circulation. Il est l'expression d'un système d'exploitation dont on pourra réclamer le maintien, si en recette et en dépense il amène des résultats tels que le chemin de fer se paie par lui-même; car

c'est entre les dépenses réelles et les recettes réelles que le parallèle doit s'établir au 31 décembre prochain.

» L'expérience de ce système n'est pas encore complète; d'une part, je ne désespère pas de réduire les dépenses ordinaires d'entretien et d'exploitation, tout en évitant de mettre une partie de ces dépenses à la charge du fonds de construction; de l'autre, je crois qu'il existe des moyens indirects de rendre le tarif plus productif, par une meilleure distribution des voitures et des stations.

» Les produits ne dépendent pas seulement du tarif considéré en lui-même; ils dépendent encore des moyens d'application du tarif; or, ces moyens sont imparfaits (1); dans une entreprise aussi neuve et aussi vaste, il eut été imprudent et il était impossible de débuter par une organisation complète. C'est donc à perfectionner et à compléter les moyens d'exploitation qu'il faut d'abord s'attacher; ne pas diminuer le nombre des voyageurs considérés en masse; mais diminuer le nombre des voyageurs de waggons; combattre l'esprit de parcimonie par la vanité; amener le public à se classer luimême à l'aide de salles d'attente différentes, tel est peut-être le problème. La distinction des voitures en plusieurs classes suppose des inégalités sociales; une salle d'attente unique, au contraire, suppose l'égalité absolue; il y a donc même contradiction dans les moyens d'exploitation employés jus-

» On peut donc soutenir qu'il serait prématuré de changer le tarif comme système, et j'ai l'honneur de proposer à V. M, de décider que les prix des sections de Bruxelles à Malines et Anvers seront, proportionnellement aux distances, appliqués aux sections de Gand à Bruges et de Bruges à Os-

» En agir autrement serait placer les deux sections nouvelles dans une condition exceptionnelle, ce qui ne manquerait pas de soulever de nombreuses réclamations.

» Il faut modifier le système pour toutes les sections ou

le maintenir pour toutes. » Or, la nécessité d'une révision générale ne me semble pas encore constatée.

» Les sections de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende s'ouvrent dans un moment très-favorable; je ne sais néanmoins si, eu égard à l'année entière, elles répondront à l'attente des partisans absolus du tarif actuel. Faire une exception serait s'exposer à entendre dire, si les résultats ne sont pas satisfaisans, que c'est à cette exception qu'il faut l'attribuer, que cette circonstance a diminué le nombre des voyageurs.

» L'application du tarif des sections de Bruxelles à Malines et Anvers aux deux nouvelles sections paraît d'autant

plus naturelle que les longueurs sont à peu près les mêmes.

» De Bruxelles à Anvers il y a 43,800 mètres, de Gand à Bruges il y en a 44,500 : la différence de 700 mètres permettra de forcer légèrement les chiffres.

» De Malines à Anvers il y a, comme de Bruges à Ostende, 23,500 mètres.

On a remarqué que, par une trop grande rigueur ma-thématique, l'on est arrivé à des prix qui exigent trop fré-quemment des échanges difficiles de monnaie; il est à désirer dans l'intérêt même du public que certains chiffres soient arrondis.

Tel est l'objet des paragraphes 1 et 2 de l'art. 1er. Il s'agit par exemple de substituer 1 fr. à la somme de 95 c. comme prix du waggon de Bruxelles à Haecht; 2 fr. 50 c. à la somme de 2 fr. 55 c. prix du char-à-bancs de Bruxelles à Wetteren, etc.

Ces modifications rendront la perception plus facile, moins coûteuse et en même temps plus prompte, ce qui est un grand avantage surtout dans les moments d'affluence.

L'art, 2 du projet autorise l'établissement de convois extraordinaires ou particuliers en dehors des conditions ordinaires, disposition dont le besoin s'est plusieurs fois fait sentir, par exemple à l'occasion de fêtes.

En résumé, dans la mesure que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de V. M., il faut voir, non la confirmation définitive du tarif, mais la nécessité logique où se trouve l'administration d'achever l'expérience commencée depuis 1835, mais en s'efforçant de perfectionner les moyens d'ex-Le ministre des travaux publics, Nothomb.

Un arrêté royal du 31 juillet, porte ce qui suit : Vu notre arrêté en date du 22 avril 1836, fixant le tarif pour le transport des voyageurs sur les sections de Malines à Bruxelles et Anvers, et nos arrêtés qui, par application des mêmes bases, ont réglé le prix des places pour les six autres sections successivement livrées à la circulation; sur la proposition de notre ministre des travaux publics; nous

avons arrêté et arrêtons : Art. 1°. Le tarif des sections de Bruxelles à Malines et Anvers sera appliqué proportionnellement aux distances, aux sections de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende.

A cet effet, notre ministre destravaux publics est autorisé, en prenant généralement en considération les intérêts de la recette, et sans altérer essentiellement les bases du tarif, à arrêter les chiffres de manière à simplifier le service des bureaux, et à faciliter ou à éviter, autant que possible, les échanges de monnaies.

Cette disposition est applicable, sous la même réserve, aux sections déjà livrées à la circulation.

Art. 2. Notre ministre des travaux publies est autorisé à établir, en dehors des conditions ordinaires, des convois extraordinaires ou particuliers.

MM. les avocats de la cour d'appel de Liége inscrits au tableau sont priés de se réunir le jeudi 9 août à 3 heures de l'après-diner dans la salle d'audience de la première chambre de la cour pour procéder à la formation du conseil de

(I) Voici quel a été le matériel mis, à la fin de juin, à la disposition de l'exploitation pour le mois de juillet: 16 voitures de première classe (diligences et berlines), 46 de deuxième classe (chars-à-bancs), et 125 de troisième classe (waggons), Avecce matériel, aussi mal reparti et si peu considérable, on a néanmoins, pendant le mois de juillet, transporté plus de 200,000 voyageurs, et fait une recette d'environ 500,000 fr. La recette de la première dizaine a été de 102,077 fr. 72 c.; celle de la seconde de 96,411 fr. 25 c. Le relevé de la tracième, divine n'est point conde de 96, 411 fr. 25 c. Le relevé de la troisième dizaine n'est point

discipline pour l'année 1838 à 1839 et délibérer sur deux propositions qui leur seront soumises.

Liége, le 2 août 1838.

Le bâtonnier, (Signé) J. FORGEUR.

Voici les principaux objets à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 3 août :

Rapport de la commission de comptabilité sur le budget du bureau de bienfaisance pour 1838.

Approbation du cahier des charges et du devis estimatif relatifs aux réparations les plus urgentes à faire au salon académique.

Réclamation contre le plan de redressement de la rue St.-Jean-Baptiste.

Demande des hospices tendante à obtenir de vieux linges

provenant du casernement. Demande d'un supplément de frs. 538 32 au crédit de frs. 1572 pour le prolongement de l'égoût rue du Collége jusqu'à la maison Borguet.

Nomination à différens emplois dans l'administration des taxes municipales.

Nomination d'un membre de l'administration du bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Vincent, décédé.
Candidats du bureau: MM. Jules Delmarmol, avocat; F.-A. Mockel, fils, avocat.

Le collège se rallie à la proposition faite par le bureau de bienfaisance.

CHIRURGIE. — Hémiplégie guérie par suite d'un coup de pistolet.

Chirungir. — Hémiplégie guérie par suite d'un coup de pistolet.

Un homme âgé de 40 ans, ancien commis d'un entrepreneur de maconnerie, étant occupé, il y a 18 mois, à la construction des prisons de la Roquette, fut frappé d'une attaque d'apoplexie par suite de laquelle il resta paralysé de tout le côté gauche. Au bout de quelques mois, ce malade ne marchait qu'avec une peine extrème, et les services qu'il retirait de sa main et de son bras gauche étaient insuffisans pour qu'il remplit les devoirs de sa profession. Après avoir été livré pendant plus d'un an à la mélancolie la plus profonde, il en vint à l'idée et à l'exécution du suicide. Le 6 mai dernier, après avoir fermé sa chambre, il charge a deux pistolets, chacun d'une balle; il introduisit le bout des deux armes dans sa bouche, en les tournant vers le palais, et làcha, des deux mains en même temps, les détentes. Il tomba aussitôt baigaé dans son sang; mais il ne perdit pas, dit-il, entièrement connaissance. Les voisins, attirés par l'explosion, le portèrent peu de temps après à la Charité. Un des pistolets n'était point parti. La balle de celui qui était parti avait fracassé le palais; néanmoins, aucun accident grave ne se développa. Le malade reprit connaissance le lendemain; au bout de huit jours, il était hors de dauger, et, peu après, en pleine convalescence. Aussitôt qu'it eut la force de se lever, il marcha sans éprouver plus de faiblesse dans la jambe paralysée que dans l'autre, et put de même se servir du bras et de la main dont il avait à-peu-près perdu l'usage. En un mot, la paralysie pour laquelle il avait voulu se donner la mort est entièrement guérie, il se promène une partie de la journée, mange et bit dire. Nous aiouterons que la balle qui s'était logée dans la voûte orbitaire gauche. guérie; il se promène une partie de la journée, mange et boit bien. Nous ajouterons que la balle, qui s'était logée dans la voûte orbitraire gauche, a été extraite. Le trou rond est oblitéré, et pour qu'on l'entende parler, cet homme est obligé de presser ses fosses nasales.

VILLE DE LIEGE. - ADJUDICATIONS.

Le collége des bourgmestre et échevins procédera le jeudi 9 août prochain, à midi, dans l'une des salles de l'hôte!-deville, aux adjudications dont la désignation suit

Réparations à faire à l'église Ste.-Marguerite. 2º Fourniture du charbon de terre (dit Chauffage), nécessaire à l'usage des bureaux de l'hôtel-de-ville et des établissemens communaux pour le terme d'une année.

On peut voir les cahiers des charges au secrétariat de la

Liége, 30 juillet 1838. Le président, J. J. Tilman.

Le sieur Joassart demande l'autorisation de transférer sa fabrique de colles et de corroyeries dans la maison nº 75 rue des Tanneurs.

On peut former opposition dans la quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration.

Liège, 30 juillet 1838. Le bourgmestre, J. J. Tilman.

ÉTAT CIVIL DE LIÉGE DU 29 JUILLET.

Décès: 1 fille, 1 femme, savoir:

Décès: 1 fille, 1 femme, savoir:
Jeanne Catherine Leruith, journalière, âgée de 78 ans, rue du VertBois, veuve de J. Tilman.
Du 30. — Naissances, 6 garçons, 12 filles.
Décès: 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir:
Guillaume Théodore, cordonnier, âgé de 26 ans, rue du Cimetière, époux de Marie Josephe Xheneumont. — Auguste Joseph Lessent, conducteur au 5º régiment d'artillérie, âgé de 20 ans, célibataire, en garnison en cette ville. — Jeanne Marie Laloux, sans profession, âgée de 33 ans, rue Souverain-Pont. — Marie Josephe Bechet, blanchisseuse, âgée de 23 ans, rue Pierreuse.

Du 31.—Naissances: 1 garçon, 1 fille.
Décès: 2 garç., 1 fille, 1 homme, savoir:
N. Belavinne, rentier, âgé de 63 ans, rue quai d'Avroi, veuf de M.-M. Beben.

Du I^{cr} août.—Naissances : 6 graçons , 5 filles. Décès : 1 garçon, 1 fille, I homme , 1 femme savoir :

P.-J. Lallewaert, conducteur au 5° régiment d'artillerie, âgé de 21 ans, célibataire, en garnison à Liège. — M.-J.-J. Fraipont, sans profession, âgée de 55 ans, rue du Venta, épouse de J.-G. Gosten.

ANNONCES.

---BAI DIMANCHE 5 Août au PETIT SANS-SOUCI sur Avroy. LUNDI 6 courant à 5 heures précises CONCERT D'HARMONIE suivi d'une partie de DANSE.



DIMANCHE prochain, on JETTERA des ROUES d'OIES chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais.

ESTURGEONS, chez PERET, rue Ste-Ursule.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE, Nº 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 3.

POUR LA TOILETTE.

SEUL DÉPOT à LIÉGE, chez M. BACHA, pied du Pont d'Ile, des articles de Parfumerie, Cosmétiques et secrets de toilette de la maison ROUSSEAU et compagnie, Galerie Vivienne, à Paris. Cette ancienne maison, si généralement et si avantageusement connue, conserve toujours et voit s'accroître sans cesse la réputation qu'elle s'est acquise pour la supériorité de ses articles, tant pour la teinture des cheveux que les antres cosmétiques indispensables à la toilette; elle se recommande surtout à la préférence de ses

nombreuses pratiques par le perfectionnement des articles 1. L'EAU DORÉE, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais; elle teint d'une manière indélébile, sans préparation ni inconvéniens, les cheveux en toutes nuances, les rend doux et brillans, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge, ni les chapeaux. — PRIX des 2 flacons:

2. LA POMMADE GRECQUE, dont l'effet est d'éviter immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir et de tomber, et les fait réellement croître en peu

3. L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage et des bras en dix minutes, sans laisser de traces

ni altérer aucunement la peau.
4. LA CRÊME et L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage et blanchit à l'instant

même la peau la plus brune.
5. LA PATE CIRCASSIENNE, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6. L'EAU DE ROSE DE LA COUR, qui rafratchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage

7. EAU DE CHEVALIERS, précieux odontalgique pour détruire la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave ; elle blanchit admirablement les dents sans en offen-

PRIX de chaque article 6 FRANCS, avec remise lorsqu'on

en prend plusieurs à la fois. On trouve au même dépôt les petites OREILLES COR-NETS, instrument acoustique fort léger, à l'usage des personnes sourdes, qui tient seul sur la tête, et rend tout de suite à l'ouïe toute sa finesse.

PRIX FIXE: 20 FRANCS.

NOTA. — Malgré une ressemblance de noms occasionnée par la parenté, la maison ROUSSEAU et C°. déclare qu'elle est entièrement étrangère à celle de Mme MA, Palais-Royal, et que leurs produits ne sont aucunement les mêmes.

VENTE D'UNE MAISON

JEUDI 23 AOUT 1838, à 10 heures du matin, au bureau de M. le juge-de-paix Chokier, rue d'Amay, N° 653, à Liége, le notaire DELEXHY exposera en

VENTE AUX ENCHÈRES,

portant le numéro 435, sise à Liége, rue des Rewes, entre

les deux rues sur Meuse.

S'adresser pour voir le cahier des charges à M. le juge-depaix susdit où au notaire DELEXHY, dépositaire des titres de propriété.

Le LUNDI 13 AOUT 1838 et le lendemain, à 9 heures du matin, Mo LEGRAND, notaire, VENDRA PUBLIQUE-MENT en la maison mortuaire à Nessonvaux, de la dame Catherine-Joseph Hansez décédée veuve du sieur Théodore

TOUS LES MEUBLES ET EFFETS MOBILIERS qui s'y trouvent, consistant en tables, siéges, garde-robes, commodes, lits, bois de lit, literies, linges de tables et autres, poëles, horloge; cuivre, étain, batterie de cuisine et autres meubles.

Tous ces objets ayant peu servi sont en bon état. Deux beaux FUSILS à percussion dont l'un à deux coups, une grosse enclume, un soufflet et autres objets de forges d'armurier. ARGENT COMPTANT.

POUR MARS 1839.

La FERME du CHATEAU de WÉGIMONT à Ayeneux, est à LOUER pour mars prochain. Elle consiste en 25 hectares 72 ares (29 112 bonniers) de prairie et 16 hectares 13 ares (18 112 bonniers) de terre. Ceite PROPRIETÉ, dont à peu près moitié est tenue depuis nombre d'années par son propriétaire M. le comte d'OULTREMONT, est dans le meilleur état, ne formant qu'un ensemble l'exploitation en est

S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liége, ou au notaire LEGRAND, à Soumagne.

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

LUNDI 6 AOUT 1838, à neuf heures du matin, MM. les syndics définitifs de ladite faillite feront procéder par le ministère de Mes MOXHON et DELEXHY, notaires à Liége, en l'étude de ce dernier, rue St. Séverin, n° 575,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

Rentes Perpétuelles

CI-APRÈS SPÉCIFIÉES :

RENTES EN ARGENT.

-	No. of Concession, Name of Street, or other Persons, Name of Street, or ot		-	-	-	
13	Fls.	S.	L.	Fr.	C.	NOMS ET DOMICILES DES DÉBITEURS.
1er	10))))	12	15	Paul Genot, maçon. à Grivegnée.
2	1			2	66	La Vº Henri Philippe, à Fléron.
3	1			45))	M. A. Wasseige, épse Delbrouck, Glain.
4	12))))	14	22	J. Fr. Crespin, a Seraing-sur-Meuse.
5	12			14		Jean Elias, audit Seraing.
25456	-1271			142		L. J. Defize, greffier, à Liége.
7	14	2		17		Pre Ronday, forgeron, à Herstal.
7 8 9	10			12		Conrard Dupont, forgeron, à Herstal.
9	7))	1000	1000	La Vº Jos. Delillé, à Liége.
10))))			The second live	La Ve NicGuill. Fournier, à Liége.
11))))	200		La Ve Henri Warnand, à Angleur.
	230			280		Les concession. du moulin à tan, à Liége
13))			50	3)	Toussaint Desaive, au Rivage en Pot.
14				138		Em. Courard, brasseur, à Coronmeuse.
15				525))	Les frères Dechamps, distillat., à Liége.
16				42		Jean-Bap. Galoppin, à Angleur.
17		14	1	9	37	Philippe et Jeanne Lecrenier, à Liége.
18				179		N. Dumoulin, à Liége.
19		"	"	22		
20		-	1	29		Simon Brune, à Heure-le-Romain.
40	20	11 "	"	49	00	M. de Brabant, fils, à Liége.

Mds S. O. P.

160	117	(135)	*	SECULO I	ALLE THE THE PARTY OF THE PARTY
21	4	1))	"	La Vº Mart. Stockis, à Heure-le-Rom
22	2	. 5	S	eigle.	Mile Fanny Frantzen, à Louvain.
23	5			peaut.	Noël Renson, à Otrenge.
24	2))	2)))	Joseph Mercenier, à StGeorges.
25		2	2	2	Otto Stiennon, aux Awirs.
26	1))))))	Math. Bourguignon, à StGeorges.
27	1	7))		Jeanne Malaise et autres, à Othée.

RENTES EN NATURE.

28 3 2 seigle. Joseph Wery, meunier, à Ans. Toutes ces rentes se paient régulièrement et sont conservées par des titres nouvels et des inscriptions en due forme.

SANS LA FACULTÉ DE SURENCHÉRIR

ET EN UNE SEULE SÉANCE,

SITUES A SERAING, PRES DE LIEGE,

DU BEL ETABLISSEMENT DE VERRERIE

DU VAL SAINT LAMBERT.

LE 20 AOUT 1838, à deux heures de relevée, Le notaire GILON exposera en vente aux enchères, en la maison sous-indiquée:

1er. lot.

Une très-belle, grande et solide MAISON, bâtie depuis peu d'années, avec remise, écurie, jardin, close de murs garnis d'arbres fruitiers, située près du Val Saint-Lambert, propre par sa construction et sa situation avantageuse aux bords de la grande route et de la Meuse, soit à une maison de campagne ou au commerce, spécialement à une tannerie, auberge ou au commerce de bois.

2º lot.

Un TERRAIN, contenant 29 ares servant de magasin de bois, situé près de ladite maison et au bord de la Meuse. 3º lot.

Un petit BOIS, connu sous le nom de Parc du Val Saint-Lambert, contenant 3 hectares 58 ares, clos de murs, avec pavillon dominant le beau vallon de la Meuse.

4º lot.

Un BATIMENT D'HABITATION, connu sous le nom de Tourette, situé sur le bord de la grande route, avec jardin et dépendances.

Et finalement un TERRAIN propre à bâtir, situé entre la grande route et la Meuse, qui sera divisé en plusieurs lots au gré des amateurs.

S'adresser audit notaire à Seraing, pour prendre inspection des titres et des conditions.

Il y a toute sureté pour acquérir et on peut obtenir des grandes facilités pour le paiement.

VESIGATOIRES-GAUTERES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. - Compresses spongieuses préférables au linge.) Dépôts chez MM. FROID-BISE, à Liège, rue Pont-d'Ile, n° 831; LONYS, à Namur; H. K. SMIT, à Nieuwendyck, n° 54, à Amsterdam, seul dépôt pour la Hollande; RANWEZ, à Huy.

PROVINCE DE LIÉGE. - TRAVAUX PUBLICS.

AVIS. - Vendredi trois août 1828, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liége, il sera procédé, par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et sous l'approbation de la députation permanente du con-seil provincial , à l'adjudication publique par soumissions et aux enchères des travaux ci-après, savoir

1º Réparations à faire au pavé construit sur la rive gauche de la rivière d'Emblève, immédiatement en avai du pont

2º Travaux à faire pour débarrasser la ligne navigable de la même rivière, des grosses pierres qui gênent la navi-5º Et de curage à exécuter en 1838 dans ladite rivière,

depuis Remouchamps jusqu'à son confluent à Liotte. Les devis sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liége, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et

Liége, le 31 juillet 1838.

BOURSES.

	PARIS, L	E 51 JUILLET.	
Trois p. c	103 50 111 35	Actions réunles. Différée ancienne. Dito nouv. s. inté.	
Act. de la Banque. Obl. la vil. de Par. Emprunt belge Société Générale.	1158 75	Dette active Id. passive Emp. rom	101 112

Emprunt beige Société Générale. Banque de Belgiq. Mutualité		Rente de Naples. Empr. portugais. Miguéliste.	112
The state of the s	LONDRES	LE 30 JUILLET.	
3 % consolidés.	93 718	Différées ! 8 5	18
BELGE. 1832, c.	-	Passives 4 7	18
Hol. Dette active.		RUSSIE	100
Portug. 5 p. c		BRÉSIL 81	
Id. 3 p. c		MEXICAINS 6 p. c. 25	
Esp. Emp. 1834	21 112		

eli purodin	AMSTERDAM	L. LE 31 JUILLET.	-
Holl. Dette activ Dito 2 1 ₁ 2 Différée Billet de change. Obl. synd. d'am " 5 1 ₁ 2. S. de C. des PB. " nouvelle. RUSSIE. Hope et Co" " 1829, 5. Inscr. au gr. livre		Gertific. à Amster. Pologne. L. fl. 300 Pr. L. de Rd. 50 EEPAGNE. E. Ard. Dito grd. Dette différ. anc. " nouv. " passive. Autr. Métall. 5. Brés. Obl. à Lond.	117 5 ₁ 4 21 1 ₁ 8 - 105 1 ₁ 4 80 1 ₁ 8

nouvelle. Russie, Hope et Co note 1829, 5. Inscr. au gr. livre		» passive. Autr. Métall. 5. Brés. Obl. à Lond.	103 1 ₁ 4 80 1 ₁ 8	
et land Dis	ANVERS.	LE 1er AOUT.	N. Contraction	7
ANVERS. Det. act. Det. diff. Empr. de 48 mill. Id. de 50 mill. BOLL. Dette. activ. Rente rembours. AUTRICHE. Métalli. Lots de fl. 100. fl. 250. fl. 500.	104 1 ₁ 2 49 101 5 ₁ 4 92 1 ₁ 4 106 5 ₁ 8 511 456 756	A PRUSSE. Em. à Berl. A NAPLES. Gert. Fal. A Et. Rom. Lev. 1852. Cert. à A. 1834. CHANGES. Amsterd. C. jours. Rotterd. C. jours. Rotterd. C. jours.	95 5¦8 101 5¦8 100 1½ 5¼ °Io p.	P
Polog. Lots fl. 390. " fl. 500. Brés. Em. L. 1854. ESPAGNE. Ardoin. Dette passiv. 1854. " Différée DANEMARG. E. Nott. Dito à L	158 80 20 7 ₁ 8 et 6 95 1 ₁ 2	P Id. 3 mois. Paris. C. jours. Id. 2 mois. P Londres. C. jours. Id. 2 mois. Francfort. C. jours Id. 3 mois. P Bruxelles et Gand.	1 ₁ 8 av. 5;8 p. 40 ₁ 3 1 ₁ 2 40 ₁ 1 1 ₁ 2 35 15 ₁ 16 35 1 ₁ 2	APPPAAAA

Dette passiv. 1004.			Il. 2 mois.	40[1 1]2	P
» Différée			Francfort, C. jours	35 15/16	A
DANEMARC. E. Nott.		112 A	Id. 3 mois.	35 1/2	A
Dito à L	75	114 F	Bruxelles et Gand.	118	A
		BERTHE ELICIO			-2
	BR	UXELLES,	LE 1or AOUT.	14	
Dette active 2 1 2	55	A	Brasseries	Status - male	
Emp. Rothschild.		314 A	Tapis	-	
Fin courant	-	10-11-10	Fer d'Ougrée	THE PERSON NAMED IN	
Emp. de 30 mill	92	114 P	Mutualité	117	1
Fin courant	-	LE ALLA	S. C. Bruges		,Oil.
Emp. de 1832. (4).	98	318 P	Monceaux	10-	
Act, de la Soc. G.	831		Act. Réuniès	THE SAME STATE	1 - 1
Emp. de Paris	1760		Bormage	100	P
S. de Comm. de c.	149	P	Houyoux		-
B. de Belgique	141	A	Papeterie	-	
C. de S. et Oise	112	112 P	Lits de Fer	-	
Hauts-Fourneaux.	-		Luxembourg	100	P
Banque Foncière.	100	314 P	Civile	The state of the state of	-
Idem	111	A	Herve	1 1 1 1 m	
Flenu	200	A	Ch. de Fer de Col.	997	P
Hornu	1-2	- 1 Hans 19.	Ch. de B., M. et B.		18
Sclessin	1100		Asphalt	OR MEDICAL DE	
Soc. Nationale	-		Holl. Dette active.	54 314	
Levant du Flenu.	160	A	Losrenten inscrit.	100	-
Ougrée	1	Line Late Co	Autriche, Métalliq		A
Sars-Longscham.			Naples. C. Falcon.	100	-46
Chemin de Fer			Espagne. Ardoin.	21	P
Vennes			Fin courant	WATER CONTINUE	-
St-Léonard	_		Prime un mois	21 D. 1	A
Chatelineau	-		Différée de 1830.		-
Verreries			Idem de 1835	STATE OF STREET	
Betteraves	-=		Passives	122 713	115
Verrer. de Charl.	-		Brésil. E. de Roth.	79 112	p

VIENNE, LE 24 JUILLET. Métalliques, 107 1/2. - Actions de la Banque', 1448 »1%.

Bome. E. de 1854. 101 518

L'Espérance. . . .

PORT D'ANVERS. - ARRIVAGES DU 1er AOUT. Le brick français Gosmopolite, v. de Marseille, chargé de diverses

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, no 622, à Liége